



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

Séance du Conseil Municipal du Jeudi 26 Mars 2026 à 19 heures

à la Salle du Conseil Municipal – Mariages - 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES

L'an deux mille vingt-six et le 26 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 15

-Qui ont pris part à la délibération : 14+1

Date de convocation : 20 mars 2026

Date d'affichage : 21 mars 2026

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Florent DEJARDIN, Louis MARTIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Didier COLLGON.

Mesdames Nicole ESQUIRO, Marie-Chantal LONCA, Suzy VAQUERO-PEREZ, Déborah CARPENTIER, Cyrille BOUTEILLE, Macha CLAVERIE.

Procurations : Madame Céline BONIFACE à Monsieur Didier COLLGON.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux

-Désignation du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

-Décisions prises dans le cadre de la délibération de compétences (D2026-03-20-004)

A-Statut de l'élu local

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

B-Travaux / Urbanisme

Rapporteur Damien DAUTAN

C-S.D.E.

Rapporteur Louis MARTIN

D-CA TLP

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

E-Vie scolaire et périscolaire

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

F-Ressources humaines

Rapporteur Nicole ESQUIRO

G-Finances locales

Rapporteurs Nicole ESQUIRO /
Jean-Michel SÉGNERÉ

H-Legs

Rapporteur Jean-Michel SÉGNERÉ

I-Vie du village – Associations

Rapporteur Mikaël ETCHEVERRIA

J-CCAS

Rapporteur Marie-Chantal LONCA

K-Plan anti-sédentarité

Rapporteur Yannick PORIEL

L-Informations diverses

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le conseil municipal désigne Florent Dejardin, secrétaire de séance et indique que le quorum est fixé à 7 pour cette réunion.

Monsieur le Maire indique que les débats seront désormais enregistrés pour faciliter la rédaction administrative des procès-verbaux.

Cette première séance est consacrée essentiellement au débat d'orientation budgétaire (les budgets et comptes financiers uniques seront votés le jeudi 02 avril 2026).

A-Statut de l'élu local

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

*Désignation des représentants aux organismes extérieurs et syndicats :

Il est nécessaire à chaque début de mandature de désigner les membres du conseil municipal qui participeront aux différents syndicats et organismes extérieurs pour représenter la commune de Horgues.

Syndicat Départemental des Energies	
Titulaire : Jean-Michel SÉGNERÉ	Suppléant : Louis MARTIN
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	
Titulaire élu : Nicole ESQUIRO	Titulaire personnel : Virginie PERICOU
Syndicat mixte pour la gestion de la Gespe	
Titulaire : Didier SEAS	Suppléant : Damien DAUTAN
Gendarmerie	Didier COLLGON
Incendie	Louis MARTIN

☞ Délibération n°2026-03-26-001 à l'unanimité : Désignation des représentants aux différents organismes extérieurs et syndicats

***Droit à la formation des élus :**

Le conseil municipal rappelle que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions, avec une obligation particulière pour ceux ayant une délégation dès la première année de mandat. Il doit définir, dans les trois mois suivant son renouvellement, les orientations et le budget dédiés à ces formations.

La commune peut aussi participer au financement de formations suivies à l'initiative des élus, dans certaines limites (montant, nombre de formations), en cohérence avec les orientations fixées. Un bilan annuel des formations financées est présenté.

Le budget consacré à la formation est encadré : il doit représenter entre 2 % et 20 % du total des indemnités des élus. Certains frais (déplacement, séjour, formation) sont remboursés, et les pertes de revenus peuvent être compensées sous conditions. Les formations doivent être dispensées par des organismes agréés.

Enfin, le conseil municipal adopte des orientations de formation visant notamment :

- la compréhension du fonctionnement des collectivités,
- la maîtrise des finances publiques et des marchés,
- la connaissance des politiques locales (urbanisme, écologie, services publics),
- le développement de compétences pratiques (gestion de projet, communication),
- et le respect des règles déontologiques.

☞ Délibération n°2026-03-26-002 à l'unanimité : Droit à la formation des élus

***Règlement intérieur du conseil municipal :**

Le règlement intérieur est obligatoire pour les communes de 1000 habitants et plus et doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal.

Le projet de délibération est soumis à chaque élu et ils devront en apporter leurs observations avant mercredi 1^{er} avril 2026 pour adoption lors de la séance du jeudi 02 avril 2026.

***Mode de publicité des actes :**

La publicité des actes est maintenue par voie d'affichage pour les actes non individuels et non réglementaires. Il est cependant noté que la liste des délibérations est publiée sous 8 jours sur le site internet de la commune et les procès-verbaux sont publiés également de la même sorte une fois adoptés.

☞ Délibération n°2026-03-26-003 à l'unanimité : Mode de publicité des actes

***Désignation d'un référent déontologue élu local :**

Ce texte s'appuie sur plusieurs références juridiques encadrant la déontologie des élus locaux. La loi du 21 février 2022 permet aux élus de consulter un référent déontologue pour obtenir des conseils. Ce référent aide à respecter les principes inscrits dans la Charte de l'élu local. Le décret du 6 décembre 2022 précise les modalités de désignation de ce référent. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2023. Chaque collectivité doit désigner un référent, seul ou en collège, selon ses compétences. Un même référent peut être partagé entre plusieurs collectivités. Le centre de gestion des Hautes-Pyrénées propose déjà un référent mutualisé depuis avril 2022. Il s'agit de Claude Beaufils, ancien magistrat et fonctionnaire expérimenté. Un suppléant, Annie Fitte-Duval, est également désigné pour garantir la continuité et l'impartialité du service.

☞ Délibération n°2026-03-26-004 à l'unanimité : Mode de publicité des actes

***Commissions municipales :**

Monsieur le Maire lancera les commissions municipales sous 2 à 3 semaines et réunira préalablement les responsables des commissions pour établir une feuille de route.

B-Travaux / Urbanisme

Rapporteur : Damien DAUTAN

*Urbanisme : point d'étape sur déclarations de travaux, permis de construire et ventes.
2 déclarations préalables sont en cours d'instruction (photovoltaïques, piscine) uniquement
4 ventes dont 3 habitations et 1 terrain

*Travaux d'assainissement aux lotissements :

Les travaux d'assainissement sont gérés et financés par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Les interventions sont réalisées par tranche et des réunions de chantier se tiennent tous les lundis. La circulation est fluide. Rien à signaler, les travaux suivent leurs cours.

Un point de vigilance sera à apporter pendant la fête locale.

C-S.D.E.

Rapporteur : Louis MARTIN

*Projet photovoltaïque :

Il rappelle le projet photovoltaïque au complexe stade/groupe scolaire/salle polyvalente.

Un renforcement de charpente à la salle polyvalente est estimé entre 10 K€ et 12 K€ (précédemment estimé à 35 K€). Au vu du montant revu à la baisse du renforcement, monsieur Louis MARTIN propose aux conseillers municipaux de continuer à obtenir des chiffrages plus formels et refera un point lors d'une prochaine séance.

*Quelques doléances de riverains :

Plusieurs chiffrages ont été adressés à la collectivité en lien avec des doléances de riverains : impasse des glycines, rue de la gespe, ... une résolution technique est en cours pour ces 2 points.

D-C.A. T.L.P.

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

Le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes souhaite acquérir un robot chirurgical Da Vinci XI. Il sollicite un cofinancement de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP). Pour participer, la CATLP doit d'abord se doter d'une compétence spécifique. Une délibération a été adoptée en ce sens le 4 décembre 2025. Ce robot permettra de développer la chirurgie mini-invasive dans plusieurs spécialités. Il contribuera à renforcer l'attractivité de l'hôpital et à recruter des chirurgiens. L'équipement améliorera la qualité des soins et limitera les transferts de patients. Le robot comprend une console, un chariot patient et un système d'imagerie. Son coût est de 1,6 million d'euros, dont 300 000 euros demandés à la CATLP. Le financement est autorisé par le Code de la Santé Publique.

☞ Délibération n°2026-03-26-005 à l'unanimité : Compétence facultative : cofinancement de l'acquisition du robot Da Vinci XI pour le centre Hospitalier de Tarbes-Lourdes

E-Vie scolaire et périscolaire

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

*Projet de délibération relative aux inscriptions scolaires d'enfants extérieurs et des moins de 3 ans :

La délibération est reportée à la prochaine séance du conseil municipal.

*C.T.G. : Convention Territoriale Globale :

Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ rappelle l'importance d'être partenaire de la CAF des Hautes-Pyrénées, notamment en termes de financements.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un projet social visant à répondre aux besoins des familles d'un territoire. Elle repose sur une collaboration entre la CAF et les collectivités locales. Son objectif est d'accompagner toutes les familles, en tenant compte de leur diversité. La CAF intervient par des aides financières et le développement de services adaptés. Elle soutient les individus tout au long de leur vie, en renforçant son aide en cas de difficulté. La Branche Famille remplit quatre missions principales liées à la vie familiale, à l'enfance, à l'insertion et au logement. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé pour identifier les besoins locaux. Elle définit des objectifs communs et un plan d'actions pour améliorer et compléter les services existants. Elle permet aussi d'optimiser les financements et de développer des projets innovants. Enfin, elle fixe une stratégie territoriale sur 5 ans pour mieux répondre aux besoins sociaux.

☞ Délibération n°2026-03-26-006 à l'unanimité : CAF – Convention Territoriale Globale – Période 2026-2029

*Projet CM 2 – Sénat :

Un voyage scolaire des élèves de la classe de CM2 est organisé les 15 et 16 avril 2026 (départ mercredi matin et retour le jeudi soir) et permettra aux élèves de Horgues de visiter entre autres le Sénat (y compris sa bibliothèque), le Panthéon, le Palais du Luxembourg, ... Ce voyage est cofinancé par la Mairie de Horgues / la coopérative scolaire / l'association A.P.E. et les parents des enfants concernés.

Objectif pédagogique visé : Citoyenneté

F-Ressources humaines

Rapporteur : Nicole ESQUIRO

*Procédure de créations d'emploi :

-Un poste d'adjoint technique à temps complet est créé à partir du 5 juin 2026. Il comprend des missions d'entretien des espaces publics, des espaces verts et de maintenance des bâtiments et de la voirie. Le poste est destiné en priorité à un fonctionnaire, mais peut être confié à un contractuel en cas de besoin. Le contrat serait alors en CDD de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, puis potentiellement en CDI. Le candidat doit avoir un CAPA espaces verts et une expérience similaire en collectivité territoriale.

☞ Délibération n°2026-03-26-007 à l'unanimité : Création d'un emploi permanent de catégorie C – agent technique – CDD – temps complet

-Dans un contexte d'aides fortement restreintes sur les contrats aidés, la collectivité crée, à partir du 4 juillet 2026, un poste d'agent polyvalent de restauration à temps non complet (30/35). L'agent assurera la préparation des repas (liaison froide), le service et l'entretien des locaux et du matériel. Le poste est destiné en priorité à un fonctionnaire, mais pourra être confié à un contractuel en cas d'absence de candidat. Le contrat sera alors à durée déterminée de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans, puis potentiellement en CDI. Le candidat devra justifier d'une expérience similaire, de compétences techniques, organisationnelles et relationnelles, avec une rémunération basée sur la grille indiciaire.

☞ Délibération n°2026-03-26-008 à l'unanimité : Création d'un emploi permanent de catégorie C – agent polyvalent de restauration – CDD – temps non complet

*Recrutement de vacataires :

Madame Nicole ESQUIRO explique que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires sous certaines conditions : pour une mission précise, de manière ponctuelle et avec une rémunération liée à l'acte. Elle rappelle ces règles aux membres du conseil municipal. Il est proposé d'autoriser le Maire ou ses adjoints à recruter ces vacataires selon les besoins. Ces recrutements concernent des activités d'animation, les services scolaires et le restaurant scolaire. Enfin, la rémunération sera fixée sur la base du SMIC en vigueur au moment du contrat.

☞ Délibération n°2026-03-26-009 à l'unanimité : Recrutement de vacataires - autorisation

*Recrutement d'agents contractuels remplaçants :

Madame Nicole ESQUIRO explique que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles. Ces contrats peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer (période de tuilage). Ils peuvent également être renouvelé par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

☞ Délibération n°2026-03-26-010 à l'unanimité : Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants

G-Finances locales

Rapporteurs : Nicole ESQUIRO / Jean-Michel SÉGNERÉ

*Débat d'Orientations Budgétaires :

Un tableau récapitulant les propositions d'investissement recueillies à ce jour est présenté pour un montant de 807 K€ aux membres du conseil municipal. Le débat s'établit : diversification des ressources, dépenses d'investissement, subventions, frais de fonctionnement, ...

Objectif d'investissement visé : 300 K€ à 350 K€

Contraintes budgétaires : tenir compte du résultat de l'exercice 2025, ne pas contracter d'emprunt, dépenses engagées pour un montant de 37.562 €.

Les lignes du tableau sont examinées au cas par cas par les élus.

H-Legs

Rapporteur : Jean-Michel SÉGNERÉ

Monsieur le Maire informe que la commune de Horgues est destinataire d'un legs d'un montant de cent cinquante mille euros (150 000,00 €) : il précise le caractère tout à fait exceptionnel de cette libéralité.

Celui-ci est grevé d'une charge spécifique et son utilisation doit être affectée exclusivement au financement de travaux d'investissement à l'intérieur, à l'extérieur et aux abords de l'église communale de HORGUES (65) conformément aux volontés du testateur. La commune de Horgues y voit un intérêt tout à fait certain.

☞ Délibération n°2026-03-26-011 à l'unanimité : Acceptation d'un legs en espèces au profit de la commune grevé d'une charge – financement de travaux pour l'église communale

I-Vie du village – Associations

Rapporteur : Mikaël ETCHEVERRIA

*Rétroplanning des manifestations de janvier à mars 2026 :

Date de l'évènement	Objet	Association	Lieu
Jeudi 15 janvier 2026 au samedi 14 février 2026 inclus	Recensement de la population		
Samedi 28 février 2026	Les Gants du Courage	Aréna Multi Boxe	Salle Polyvalente
Samedi 07 mars 2026	Loto	APE	Salle Polyvalente
Samedi 14 mars 2026	Saint Patrick	Comité des Fêtes	Salle polyvalente

*Manifestations à venir :

Date de l'évènement	Objet	Association	Lieu
Jeudi 2 avril 2026	Marche nordique	CCAS	Marche via Visker
Les 4 et 5 avril 2026	Tournoi Lamarque Choy	HOFC	Salle Polyvalente
Samedi 11 avril 2026	Spectacle de musique et danse	Croche-Pieds	Salle Polyvalente
Dimanche 12 avril 2026	Rando Lac d'Aygues Cluses	CCAS	
Dimanche 12 avril 2026	W'Horgues Padel Tour 2026	Horgues Pyrénées Raquettes	Maison du Padel
Vendredi 17 avril 2026	Tournoi Pétanque avec Momères	Bould'horg	Boulodrome de Horgues
Jeudi 7 mai 2026	Marche nordique	CCAS	Lac de Lourdes
Du 8 au 10 mai 2026	Fête Locale	Comité des Fêtes	Salle Polyvalente
Jeudi 14 mai 2026	Festival d'accordéon	Accordéon Passion	Salle Polyvalente
Jeudi 4 juin 2026	Marche nordique	CCAS	Départ Salle polyvalente
Samedi 20 juin 2026	Gala de danse salsa	Franceska Danse	Salle Polyvalente
Samedi 20 juin 2026	Fête de la Musique	Le Bouillon	Kiosque
Mardi 23 juin 2026	Rando Lac d'Ilhéou	CCAS	Départ Salle polyvalente
Samedi 4 juillet 2026	Feu de la Saint Jean	Comité des Fêtes	Petit Lac
Du 10 au 12 juillet 2026	Festival Cubafrica	Franceska danse	Salle Polyvalente

*Commission « vie du village » :

Monsieur le Maire souhaite que la commission « vie du village » se réunisse avant la fête.

J-CCAS

Rapporteur : Marie-Chantal LONCA

Madame Marie-Chantal LONCA informe qu'il est nécessaire de revoir la composition de l'instance sous 2 mois maximum, compte tenu du renouvellement du conseil municipal. Le CCAS est composé paritairement de 8 membres élus et 8 non élus nommés par le maire, dans les mêmes proportions.

Pour rappel : Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

K-Plan anti sédentarité

Rapporteur : Yannick PORIEL

Lors de la précédente mandature, Monsieur Yannick PORIEL avait obtenu pour la commune de Horgues, la labellisation « Terre de Jeux 2024 » et avait ainsi mené des actions envers l'ensemble de la population allant des tout-petits aux séniors : marche, w'horgues padel tour, décath'horgues, ...

Monsieur Yannick PORIEL souhaiterait développer la notion de « vie inclusive » sur la commune. A ce titre, il fait part aux membres du conseil municipal de son souhait d'acquérir un vélo triporteur électrique. Par ce biais, il mobiliserait les liens intergénérationnels et sociaux. Il présentera lors d'un prochain conseil municipal, une étude plus aboutie en termes de financement, de gouvernance (mairie ou CCAS), les périmètres d'action, ...

L-Informations diverses

***Délib-ia :**

Delib-ia est un outil d'intelligence artificielle pour les collectivités territoriales. Il aide à la productivité quotidienne en mobilisant le droit et les décisions publiques.

Rappel : les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent y avoir accès pour mobiliser des idées et du juridique sur leurs projets.

***Convention de servitude ENEDIS :**

Le Conseil Municipal a été informé par le Maire de l'implantation d'une ligne électrique souterraine et d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée C 290. Il a été décidé d'accorder à ENEDIS le droit de passage nécessaire pour installer les canalisations électriques. En échange, ENEDIS versera une indemnité forfaitaire de 10 € pour la ligne électrique et 10 € pour le poste de transformation. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention et tous les documents relatifs à cette opération.

☞ Délibération n°2026-03-26-012 à l'unanimité : Signature de 2 conventions de servitudes au profit d'ENEDIS pour la parcelle cadastrée section c n°290

***Réunion cantonale du Moyen-Adour :**

Organisée le jeudi 23 avril 2026 en la mairie de Horgues, cette réunion cantonale permettra aux conseillers départementaux et à Monsieur Michel Pélieu, président, de rencontrer les nouveaux et anciens élus des communes du canton mais surtout d'attribuer le fonds d'aménagement rural à chaque commune qui en a fait la demande.

***Dossier contentieux :**

Monsieur Didier COLLGON informe du changement de curateur dans un dossier de contentieux en cours. Il rencontrera prochainement la curatrice qui a pris le relais.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et leur souhaite un excellent mandat. La confiance renouvelée, il clôture la séance à 20h15.

Le Maire

Jean-Michel SÉGNÉRÉ



Le secrétaire de séance

Florent DEJARDIN

